Conseil de l'UFR de Physique Lundi 29 septembre à 9h30 salle 302A du bâtiment Condorcet

Présents : M. Apfel, J. Browaeys, S. Chaty, P. David, S. Ducci, F. Gallet, C. Jacquard, J.

Jovet, A. Kouchner, A. Maître, V. Repain, P. Schwemling,

Représentés : B. Andreotti, A. Anthore, L. Menard, M. Chérif, P. Nouchi,

Invités permanents : F. Richard

Secrétaire de séance : S. Chaty

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du CUFR du 01/07/2014

Le CR est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

- Information sur les travaux de la commission postes

Postes EC:

Le poste PR 46.3 a reçu un préavis favorable, le poste PR LIED sera arbitré le 10/10.

Postes BIATS:

Il n'y a pas eu d'inter-classement avec les demandes d'EC, et la demande 3 s'est rajoutée depuis le dernier CUFR.

- 1. Remplacement d'une gestionnaire MPQ (suite à mutation de J. Mercier)
- 2. Poste IE informatique APC pour le centre François Arago
- 3. renouvellement du détachement d'un IR pour la plate-forme de microscopie électronique (actuellement G. Wang, IR CNRS en détachement)

Hors-classement : demande d'ouverture de poste pour l'intégration d'un IR actuellement en CDD à MPQ

Pas d'information officielle pour l'instant, la réunion finale d'arbitrage aura lieu le 10/10

- Préparation du budget 2015 :

La lettre de cadrage table sur 2.2 M€ d'économie, répartie en (liste non exhaustive) : 1.6 M€ de masse salariale, 0.5 M€ de fonctionnement (prestations extérieures, relations internationales, bibliothèque...)

Les crédits de fonctionnement des composantes devraient être reconduits, donc l'UFR de Physique espère 75 000 € de dotation (55 000 € de fonctionnement + 20 000 € d'investissement).

Dotation des laboratoires : 762 000 € l'année dernière pour tous les labos de l'UFR. La dotation recherche globale au niveau de l'Université ne devrait pas être modifiée.

Prélèvement de l'UFR en 2014 (pour le fonctionnement des services communs et la rémunération des stagiaires de M1/M2) : prélèvement de 12% sur la dotation des laboratoires, 3% sur les actions structurantes et 5% sur les ressources propres formations.

Il est proposé de rééquilibrer les prélèvements entre recherche et formation pour 2015 : prélèvement de 10% sur la dotation des laboratoires, 3% sur les actions structurantes et 10% sur les ressources propres formations

Le CUFR vote sur le principe du rééquilibrage (pas de décision pour l'instant sur les pourcentages tant que les dotations définitives ne sont pas connues): contre 1, abstention 3, pour 13.

- Contrat pluriannuel objectifs/moyens à l'UFR de Physique :

L'université souhaiterait engager avec les UFR une démarche de contrat objectif/moyens, qui garantirait le renouvellement automatique de 50% des postes vacants en échange de la présentation par la composante d'un plan pluriannuel sur sa stratégie scientifique et pédagogique. La discussion s'engage sur l'intérêt d'un tel dispositif dans un contexte de gestion de la pénurie, et sur un possible doublon de ce contrat à la fois avec les maquettes en enseignement, mais aussi avec le plan quinquennal en recherche. Il faudrait aussi que soient inclus dans ce contrat des moyens financiers et pas seulement humains. Indépendamment de la réponse ou non à cette offre, l'intérêt d'une telle réflexion en interne est souligné, et il est proposé que le CENS et le CS travaillent à identifier de tels axes stratégiques d'ici la fin de l'année.

- Possibilité de délégation "locale" pour les enseignants-chercheurs :

Le précédent CS a fait le bilan des délégations CNRS (15 dossiers classés, 7 transmis par l'université, 5 ont obtenu une délégation) et des CRCT (2 semestres obtenus par le CNU, 1 seul sur 5 demandes classées en local). F. Gallet propose que l'UFR « offre » une décharge partielle de service aux candidats malchanceux malgré un très bon dossier.

Une première proposition serait que le CS fixe une barre dans le classement des délégations et CRCT, les candidats au-dessus de cette barre pourraient alors obtenir une délégation « locale » via l'UFR en cas d'insuccès. Cela suppose de répartir les heures d'enseignement nécessaires sur les autres collègues enseignants-chercheurs. Cette proposition ne recueille pas un enthousiasme débordant.

Une deuxième proposition serait de demander aux chercheurs CNRS bénéficiaires de la PEDR de se conformer à leur engagement d'enseigner dans l'établissement d'accueil, les heures dégagées permettant d'offrir des délégations supplémentaires.

Le directeur d'UFR est mandaté pour discuter avec les directeurs de laboratoire, et se faire communiquer la liste des chercheurs CNRS recevant la PEDR.

Une discussion de fond sur le sujet sera programmée à un prochain conseil d'UFR.

- Locaux, salles de réunion :

Il y a un manque criant de place, en particulier de bureaux. Dans le bâtiment Condorcet, l'UFR de physique héberge 540 personnes, présentes à temps plein, pour 450 places de bureaux selon les plans. Une proposition est de transformer une partie de la mezzanine de la bibliothèque (actuellement espace de stockage de revues) en 2 open space de 40 m2 (8 personnes environ dans chaque bureau), à partager entre labos (principalement doctorants/post-doctorants). Les revues stockées seront envoyées au compactus dans la bibliothèque des Grands Moulins.

L'UFR demandera un crédit spécifique d'investissement de 30 000 € pour réaliser ces travaux.

Planning espéré: juin 2015.

Voté à l'unanimité moins une abstention.

- Demande de renouvellement de délégation de Guillaume Rousseau pour 2014-2015 :

Guillaume Rousseau est EC à l'UFR depuis 1996, en délégation depuis 2009 pour fonder une start-up de développement de logiciels (Antelink). L'université continue de payer G. Rousseau mais Antelink ne reverse pas son salaire à l'université, comme elle s'y est engagé dans la convention de délégation. Guillaume Rousseau demande un renouvellement d'un an de sa délégation, tablant sur un remboursement de la dette à partir d'août 2015. Le montant total de cette dette s'élèvera alors à environ 230 000 €).

Lors de la délibération précédente du CUFR du 16/12/2013 à ce sujet, le CUFR ne s'était pas opposé au renouvellement de la délégation pour 1 an de G. Rousseau, sous réserve que cette délégation soit compensée par l'ouverture d'un poste de MCF, ou au minimum par le versement d'une compensation en heures complémentaires. Le CUFR n'a reçu aucune réponse de la part de la présidence sur ce point.

Le CUFR émet un avis défavorable pour la demande de prolongement de la délégation de G. Rousseau:

Unanimité moins une abstention (14 pour).

- Questions diverses :

Information sur une journée « Matière condensée à Paris Centre » le mardi 14/10.

La séance est levée à 12h30.